

CELI pour les propriétaires de petite entreprise

À titre de propriétaire de petite entreprise, il se peut que vous réalisiez des bénéfices supérieurs à ce dont vous avez besoin pour votre entreprise ou votre style de vie personnel¹. Si vous souhaitez épargner cet excédent pour un usage futur, des options s'offrent à vous. Vous pouvez soit conserver les fonds dans l'entreprise, soit les retirer et les investir à titre personnel. Dans cet article, nous comparons ces deux options : conserver les fonds excédentaires dans l'entreprise et retirer les fonds pour les investir dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)². Comme nous le verrons ci-après, l'analyse dépend surtout de l'horizon de placement et des tranches d'imposition actuelles et futures. De nombreux propriétaires d'entreprise ont néanmoins intérêt à maximiser leur CELI s'ils ont suffisamment de temps.

Le report d'impôt potentiel

De nombreuses petites entreprises au Canada bénéficient de faibles taux d'imposition sur leur revenu d'entreprise exploitée activement (REEA). Elles ont droit également à une autre déduction, la déduction accordée aux petites entreprises (DPE), jusqu'à un certain plafond. Grâce à la DPE, leur taux d'imposition est considérablement inférieur au taux d'imposition général du REEA. En 2023, le taux d'imposition combiné fédéral-provincial/territorial sur le revenu admissible à la DPE varie entre 9 % et 12,2 % sur les premiers 500 000 \$³. Ce même taux d'imposition combiné est de 23 % à 31 % sur la fraction du revenu d'une entreprise exploitée activement qui dépasse ce plafond.

D'autre part, votre taux d'imposition personnel peut être supérieur à la fois au taux d'imposition sur le revenu admissible à la DPE et au taux d'imposition général du REEA dans bien des cas. Pour le revenu ordinaire, la moyenne des taux d'imposition marginaux combinés les plus élevés est de 50 % au Canada en 2023. En ce qui concerne les dividendes de source canadienne, les taux combinés les plus élevés se situent approximativement entre 28 % et 46 % pour les dividendes admissibles et entre 37 % et 49 % pour les dividendes non admissibles⁴. Le taux d'imposition des particuliers plus faible sur les dividendes reflète l'impôt des sociétés déjà payé.

La différence entre les taux d'imposition des particuliers plus élevés et les taux d'imposition des sociétés plus faibles pourrait permettre un report d'impôt. Si le taux d'imposition des sociétés est inférieur à votre taux d'imposition des particuliers, vous avez un montant après impôt plus élevé à investir dans l'entreprise. Au Canada, le taux du report potentiel est de l'ordre de 32,5 % à 42,5 % pour le revenu admissible à la DPE et d'environ 17,5 % à 27 % pour le REEA général.

Afin de calculer votre report potentiel, soustrayez le taux d'imposition de votre entreprise de votre taux d'imposition personnel. Un faible taux d'imposition pour l'entreprise ne signifie pas nécessairement qu'un report d'impôt est avantageux. Le but est qu'il vous reste plus d'argent après impôt lorsque vous décidez de liquider le placement et de distribuer le produit. Les principaux facteurs qui influencent l'analyse du report d'impôt sont notamment les suivants :

- Taux d'imposition des sociétés sur le REEA (taux d'imposition général sur le REEA ou taux d'imposition avec la DPE);
- Taux d'imposition des particuliers maintenant par rapport à plus tard (êtes-vous dans la même tranche d'imposition, dans une tranche d'imposition inférieure ou dans une tranche d'imposition supérieure quand vous investissez et quand vous liquidez votre placement?);
- Instrument de placement choisi personnellement (REER, CELI ou compte d'épargne personnel non enregistré);
- Type de revenu de placement généré (intérêts, dividendes, gains en capital, gains en capital reportés);
- Horizon de placement (la période d'investissement).

Caractéristiques des instruments de placement

En investissant dans l'entreprise plutôt que dans un CELI, vous pourriez bénéficier d'un report d'impôt initial. Retirer des fonds pour les investir dans un CELI fait en sorte que vous soyez imposé à votre taux d'imposition des particuliers. Vous aurez donc un montant plus important investi initialement dans l'entreprise si votre taux d'imposition des particuliers est supérieur au taux d'imposition des sociétés. Par la suite, votre argent croît à l'abri de l'impôt dans le CELI, et tous les retraits sont non imposables.

Autrement, conserver l'excédent d'une entreprise exploitée activement dans l'entreprise entraîne un impôt initial aux taux d'imposition sur le REEA mentionnés précédemment. Votre entreprise paie ensuite de l'impôt sur le revenu de placement aux taux

d'imposition des placements passifs⁵. Quand votre entreprise rééquilibre ou liquide les placements, il est possible qu'elle paie aussi de l'impôt sur les gains en capital. La fraction non imposable des gains en capital est portée au crédit du compte notionnel de dividendes en capital. Un solde positif dans le compte de dividendes en capital permet à votre entreprise de vous verser, à titre d'actionnaire, des dividendes non imposables. L'impôt sur les placements passifs génère aussi un crédit dans les comptes notionnels connu sous le nom d'impôt en main remboursable au titre des dividendes (IMRTD). Votre entreprise récupère l'IMRTD lorsqu'elle vous verse des dividendes imposables à titre d'actionnaire⁶. Ce sont toutes des formes d'intégration dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'intégration vise à réduire la double imposition quand les fonds vous sont versés par l'entremise de votre entreprise. En résumé :

	CELI	Placements de l'entreprise
Impôt avant d'investir	Impôt des particuliers à votre tranche d'imposition pour recevoir des fonds de l'entreprise. Impôt des sociétés sur le revenu de l'entreprise aux taux d'imposition du REEA si votre entreprise vous verse des dividendes. Aucun impôt des sociétés si votre entreprise vous verse un salaire.	Impôt des sociétés sur le revenu de l'entreprise au taux d'imposition du REEA (taux d'imposition avec la DPE ou taux d'imposition général sur le REEA)
Impôt sur les revenus de placement accumulés	Libre d'impôt	Intérêt, dividendes et gains en capital imposés comme un revenu de placement passif lorsqu'ils sont réalisés
Impôt associé à l'instrument à la vente du placement	Libre d'impôt	Gains en capital imposés comme un revenu de placement passif de l'entreprise quand vous liquidez ou rééquilibrez le placement
Impôt des particuliers au retrait	Libre d'impôt	Dividendes en capital non imposables et dividendes imposables avec majoration et application des crédits d'impôt pour dividendes ⁷
Plafond de cotisation	6 500 \$ annuellement (2023) Plafond actuel de 88 000 \$ ⁸	s. o.
Âge maximal	Les droits de cotisation s'accumulent seulement à partir de 18 ans.	s. o.

Cela nous amène à l'ultime question. **Est-ce que le report de l'impôt des sociétés compense la croissance à l'abri de l'impôt dans le CELI et vous donne plus d'argent après impôt lorsque vous liquidez le placement et distribuez le produit?**

Comparaison des options

Pour voir le report d'impôt et l'intégration à l'œuvre, analysons la situation d'André. Prêsumons, aux fins de l'impôt, qu'André est un résident de l'Ontario qui se situe dans la tranche d'imposition la plus élevée. Son entreprise réside aussi en Ontario et a un excédent avant impôt de 10 000 \$. André n'a pas besoin des fonds pour l'entreprise ni pour maintenir son style de vie personnel et veut investir pour l'avenir.

Si son entreprise lui verse un salaire, elle déduit 10 000 \$ de ses bénéfices avant impôt (les ramenant à zéro). André reçoit 10 000 \$ sur lesquels il paie de l'impôt au taux de 53,53 %⁹. Le résultat est qu'André investit 4 647 \$ dans un CELI.

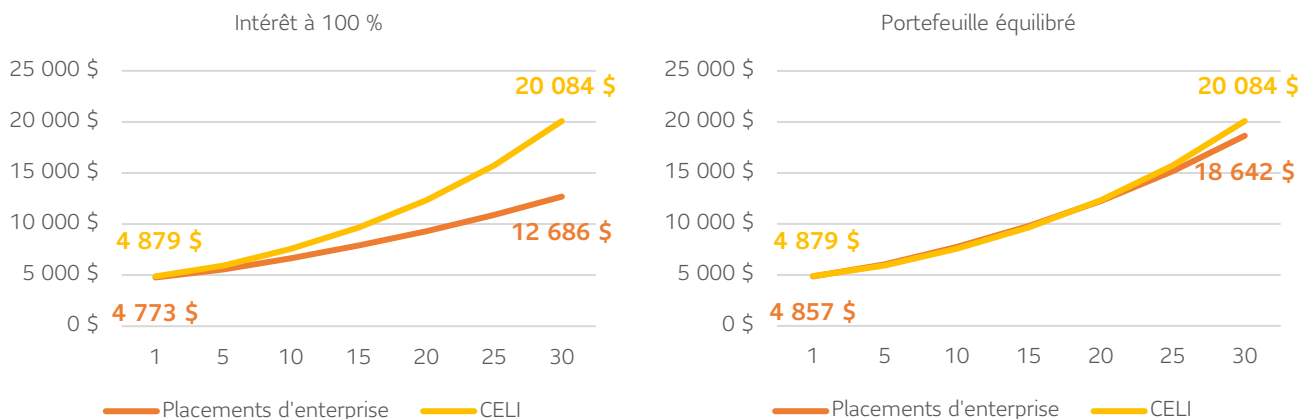
Si l'entreprise d'André conserve l'excédent, la somme après impôt qu'il peut investir dépend du taux d'imposition de l'entreprise :

- **Taux d'imposition avec la DPE.** Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 12,2 %; il lui reste donc 8 780 \$ qu'il peut investir.
- **Taux d'imposition général sur le REEA.** Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 26,5 %; il lui reste donc 7 350 \$ qu'il peut investir.

L'entreprise investit ensuite la somme après impôt qui est imposée aux taux d'imposition des sociétés expliqués précédemment.

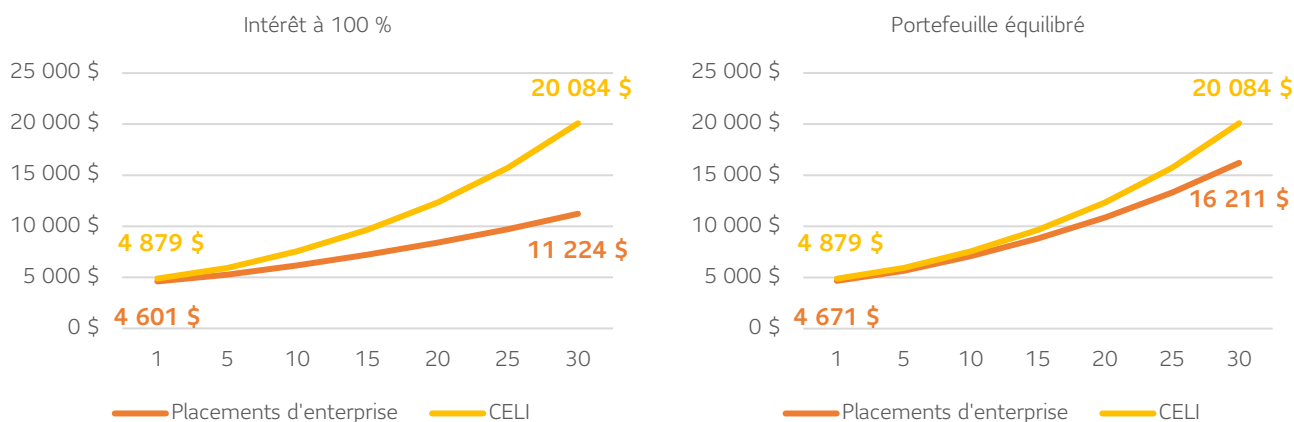
Pour comparer des pommes avec des pommes, André investit la somme après impôt dans le même placement, mais dans l'entreprise ou dans un CELI. Nous examinons à la fois un portefeuille dont 100 % des placements portent intérêt et un portefeuille équilibré hypothétique¹⁰. Afin d'en faire une comparaison valable, il faut regarder la valeur après impôt de chaque option, pour André personnellement. Par conséquent, il faut enlever les fonds du CELI et de l'entreprise¹¹.

Aux taux d'imposition avec la DPE initialement, voici la somme après impôt dont dispose André au fil du temps :



Quand l'entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition avec la DPE, le CELI affiche un rendement supérieur dès le début dans le portefeuille qui génère des intérêts à 100 %. Le rendement du portefeuille équilibré est presque égal, mais au fil du temps, le CELI a un rendement supérieur. Pour André, c'est seulement après 21 ans que le CELI équilibré affiche une différence remarquable¹².

Au taux d'imposition général du REEA initialement, voici la somme après impôt dont dispose André au fil du temps :



Comme dans l'analyse des taux d'imposition avec la DPE, le CELI affiche un rendement supérieur dès le début dans le portefeuille qui génère des intérêts à 100 %. Dans le portefeuille équilibré, le CELI affiche un rendement supérieur plus rapidement que lorsque l'entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition avec la DPE. Pour André, cela prend un an, ce qui est logique étant donné que le taux d'imposition des sociétés sur le REEA est plus élevé que le taux d'imposition avec la DPE. L'avantage que procure le report de l'impôt des sociétés est donc moindre au début.

Donc, quel est le résultat pour André?

- **Portefeuille avec intérêt à 100 %.** Si André est un investisseur prudent, le CELI aura probablement un rendement après impôt supérieur.
- **Portefeuille équilibré.** Quand l'entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition avec la DPE, le CELI et les placements de l'entreprise fournissent à André des sommes après impôt semblables dans les premières années. Le CELI a un rendement supérieur lorsque l'entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition avec la DPE, mais seulement après un certain temps. Cependant, quand l'entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition général du REEA, le CELI est susceptible de générer une somme après impôt supérieure dès le début.

Examinons maintenant le rendement du même placement au Canada, à différents taux d'imposition.

Si vous êtes dans la même tranche d'imposition lorsque vous retirez les fonds

Vous trouverez ci-après un résumé du temps nécessaire, selon la province ou le territoire, pour que le CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise. Dans tous les cas, nous supposons que vous restez dans la même tranche d'imposition toute votre vie. Nous illustrons le temps nécessaire selon que vous êtes dans la tranche d'imposition de 50 000 \$, la tranche d'imposition de 100 000 \$ ou la tranche d'imposition la plus élevée toute votre vie.

Taux d'imposition avec la DPE initialement – nombre d'années pour que le rendement du CELI dépasse celui des placements de l'entreprise

	Portefeuille de revenu d'intérêt à 100 %			Portefeuille équilibré		
	Tranche d'imposition de 50 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$	Tranche d'imposition la plus élevée	Tranche d'imposition de 50 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$	Tranche d'imposition la plus élevée
C.-B.	1	1	1	5	11	22
Alb.	2	2	1	9	11	18
Sask.	3	3	3	13	16	21
Man.	2	1	1	9	13	18
Ont.	1	1	1	6	13	21
Qc	1	1	1	1	9	17
N.-B.	2	2	2	10	14	21
N.-É.	2	2	2	9	13	20
Î.-P.-É.	1	1	1	7	13	18
T.-N.-L.	2	2	2	7	9	18
Yn	2	1	1	8	11	18
T.N.-O.	6	7	7	14	19	24
Nt	1	1	1	4	5	10

Voici le résultat lorsque votre entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition avec la DPE :

- il faut peu de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur lorsqu'il s'agit d'un portefeuille avec intérêt à 100 %;
- plus le revenu d'intérêt est faible, plus le rendement des placements de l'entreprise est élevé. Néanmoins, même pour un portefeuille équilibré, le CELI a un rendement supérieur au fil du temps¹³.

Taux d'imposition général du REEA initialement – nombre d'années pour que le rendement du CELI dépasse celui des placements de l'entreprise

	Portefeuille de revenu d'intérêt à 100 %			Portefeuille équilibré		
	Tranche d'imposition de 50 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$	Tranche d'imposition la plus élevée	Tranche d'imposition de 50 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$	Tranche d'imposition la plus élevée
C.-B.	1	1	1	1	2	5
Alb.	1	1	1	1	1	1
Sask.	1	1	1	1	1	1
Man.	1	1	1	1	1	1
Ont.	1	1	1	1	1	1
Qc	1	1	1	1	1	1
N.-B.	2	2	2	3	4	7
N.-É.	1	1	1	1	1	1
Î.-P.-É.	1	1	1	1	1	1
T.-N.-L.	1	1	1	1	1	1
Yn	1	1	1	1	1	3
T.N.-O.	1	1	1	1	3	4
Nt	1	1	1	1	1	1

Lorsque votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition général du REEA, le CELI affiche rapidement un rendement supérieur, et ce, quel que soit le portefeuille. C'est seulement en C.-B., au N.-B., au Yn et dans les T.N.-O. qu'il faut plus d'un an ou deux pour que le REER du portefeuille équilibré affiche un rendement supérieur. Même alors, cela ne prend pas beaucoup de temps.

Comment cela se compare-t-il avec la situation où on investit dans un REER? Si vous restez dans la même tranche d'imposition toute votre vie, le temps qu'il faut pour que le CELI ait un rendement supérieur au rendement des placements de l'entreprise est le même que pour un REER¹⁴. En fait, le CELI et le REER vous procureront la même somme après impôt lorsque vous liquidez les fonds. Cela est logique parce que le REER et le CELI fructifient à l'abri de l'impôt et votre taux d'imposition demeure inchangé.

Si vous êtes dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds

Tout le monde ne reste pas dans la même tranche d'imposition toute sa vie. Vous pourriez vous retrouver dans une tranche d'imposition inférieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez. Dans ce cas, le report de l'impôt des sociétés devient plus intéressant. Vous retirez des fonds à un taux d'imposition supérieur pour les investir dans un CELI. Cependant, vous retirez des fonds de l'entreprise à un taux d'imposition inférieur.

Quand votre entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition avec la DPE, il faut considérablement plus de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur au rendement des placements de l'entreprise dans les deux portefeuilles. Cela est logique parce qu'aux taux d'imposition avec la DPE, il est plus avantageux de reporter l'impôt des sociétés. Par exemple :

- Portefeuille de revenu d'intérêt à 100 % – Il faut compter entre 3 et 30 ans au pays pour qu'un CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise; et
- Portefeuille équilibré – Il faut compter entre 21 ans et plus de 30 ans au pays pour qu'un CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise.

Plus vous vous situez dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds, plus il faut de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur.

Quand votre entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition général du REEA, il faut moins de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur comparativement au taux d'imposition avec la DPE. Cela est logique parce qu'il est moins avantageux de reporter l'impôt des sociétés. Dans bien des cas, il faut quand même du temps avant que le rendement du CELI soit plus avantageux que le report de l'impôt des sociétés. Par exemple :

- Portefeuille de revenu d'intérêt à 100 % Il faut compter entre 1 an et 23 ans au pays pour qu'un CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise; et
- Portefeuille équilibré – Il faut compter entre 1 an et plus de 30 ans au pays pour qu'un CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise.

Plus vous vous situez dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds, plus il faut de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur. C'est seulement lorsque vous passez de la tranche d'imposition la plus élevée à la 2^e tranche d'imposition la plus élevée qu'il faut moins de temps. Même si vous ne vous situez pas dans la tranche d'imposition la plus élevée lorsque vous investissez les fonds, il faut du temps pour que le CELI affiche un rendement supérieur. Par conséquent, si vous vous attendez à vous situer dans une tranche d'imposition moins élevée lorsque vous retirez les fonds, le CELI pourrait ne pas être plus avantageux que le report d'impôt des sociétés.

Si vous êtes dans une tranche d'imposition supérieure lorsque vous retirez les fonds

Vous pourriez aussi vous retrouver dans une tranche d'imposition supérieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez. Dans ce cas, la croissance à l'abri de l'impôt du CELI devient plus intéressante. Vous retirez des fonds à un taux d'imposition inférieur pour les investir dans un CELI. Cependant, vous retirez des fonds de l'entreprise à un taux d'imposition supérieur.

Vous trouverez ci-après un résumé du temps nécessaire, selon la province ou le territoire, pour que le CELI ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise. Dans tous les cas, nous présumons que vous êtes dans une tranche d'imposition inférieure à la tranche d'imposition la plus élevée lorsque vous commencez à investir dans le CELI. Nous illustrons le temps nécessaire en supposant que vous passez à une tranche d'imposition supérieure lorsque vous liquidez le placement.

Taux d'imposition avec la DPE ou général du REEA initialement – nombre d'années pour que le rendement du CELI dépasse celui des placements de l'entreprise

Portefeuille de revenu d'intérêt à 100 %			Portefeuille équilibré				
	Tranche d'imposition de 50 000 \$ à 100 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$ à 152 000 \$	Deuxième tranche d'imposition la plus élevée		Tranche d'imposition de 50 000 \$ à 100 000 \$	Tranche d'imposition de 100 000 \$ à 152 000 \$	Deuxième tranche d'imposition la plus élevée
Ensemble des provinces et territoires	1	1	1	Ensemble des provinces et territoires	1	1	1

Dans tous les scénarios susmentionnés, le CELI est le plus avantageux dès le début. C'est le cas que votre entreprise paie initialement l'impôt au taux avec la DPE ou au taux général du REEA.

Résumé

Compte tenu de tout ce qui précède, voici notre résumé de la situation :

Votre tranche d'imposition	L'entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition avec la DPE	L'entreprise paie initialement de l'impôt au taux d'imposition général du REEA
Même tranche d'imposition au moment de retirer les fonds	Maximiser le CELI si le temps le permet Intérêt à 100 % : de 1 à 3 ans pour la plupart (de 6 à 7 ans pour les T.N.-O.) Équilibré : de 4 à 24 ans	Maximiser le CELI Intérêt à 100 % : de 1 à 2 ans Équilibré : 1 an pour la plupart (cela pourrait prendre plus de temps en C.-B., au N.-B., au Yn et dans les T.N.-O.)
Tranche d'imposition inférieure au moment de retirer les fonds	Conserver les fonds dans l'entreprise pourrait être plus avantageux. Cela dépend du temps et du revenu de placement, mais il faut quand même beaucoup de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur. Intérêt à 100 % : de 3 à 30 ans Équilibré : de 21 à 30 ans et plus (plus la tranche d'imposition est faible, plus il faut de temps)	Conserver les fonds dans l'entreprise pourrait être plus avantageux. Cela dépend du temps et du revenu de placement, mais il faut quand même beaucoup de temps pour que le CELI ait un rendement supérieur. Intérêt à 100 % : de 1 à 23 ans Équilibré : de 1 à 30 ans et plus (plus la tranche d'imposition est faible, plus il faut de temps)
Tranche d'imposition supérieure au moment de retirer les fonds	Maximiser le CELI En une seule année	Maximiser le CELI En une seule année

Le REER est un instrument de placement de retraite à long terme, mais ce n'est pas toujours le cas pour le CELI. Beaucoup utilisent le CELI pour des objectifs et des besoins à court terme. Vos buts et objectifs pour le CELI sont donc déterminants.

Autres facteurs à considérer

Gardez aussi à l'esprit les facteurs suivants :

- Le CELI, vous vous en servez ou vous le perdez¹⁵;
- Le but du placement (court terme ou long terme);
- La perte de prestations fondées sur le revenu à la retraite (les dividendes majorés augmentent le revenu net, mais pas le CELI);
- La protection contre les créanciers (les fonds de l'entreprise pourraient être exposés au risque lié aux créanciers)¹⁶;
- Les règles sur le fractionnement du revenu en vigueur à la retraite (règles sur le fractionnement du revenu pour les fonds de l'entreprise);
- La perte du faible taux d'imposition avec la DPE quand vous accumulez un revenu passif dans votre entreprise;
- La structure d'entreprise et la planification post mortem quand des fonds sont conservés dans l'entreprise;
- La nécessité de récupérer l'IMRTD de l'entreprise.

Résumé

Économiser pour vos besoins de revenu futurs vous oblige à planifier et à évaluer les options qui s'offrent à vous. Économiser avec le CELI n'est pas une affaire aussi claire et précise qu'économiser avec le REER. Le CELI aura un rendement supérieur dans bien des cas après un délai suffisant, sauf au moment où vous passez à une tranche d'imposition inférieure après le retrait des fonds. Cela dit, il n'existe pas de solution passe-partout. Cela dépend du taux d'imposition des sociétés, du taux d'imposition des particuliers (à l'heure actuelle et à l'avenir) et de l'échéance des placements. Servez-vous des lignes directrices précédentes pour prendre une décision éclairée en fonction de vos buts et de vos objectifs établis.

Mise en garde

Ce document ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne donne pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux aux conseillers ou aux Clients. Avant de prendre une décision fondée sur les renseignements contenus dans cet article, assurez-vous de demander l'avis d'un professionnel qualifié qui étudiera votre situation en profondeur sur le plan juridique, comptable et fiscal. Tout exemple ou aperçu utilisé dans cet article a simplement pour but de vous aider à comprendre les renseignements qui y figurent et ne devrait en aucun cas servir de fondement aux opérations que vous pourriez effectuer.

Publié et révisé par : Services de planification financière et successorale Sun Life

Dernière révision en janvier 2023

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.

¹ L'analyse réalisée est différente si vous devez déterminer s'il est préférable de retirer les fonds pour les verser sous forme de salaire ou de dividendes pour les besoins liés au style de vie actuel, ou s'il est préférable d'économiser pour l'avenir. Lisez notre article intitulé « *Salaire et primes ou dividendes* » qui compare le versement d'un salaire et le versement de dividendes pour les besoins actuels.

² Lisez aussi notre article d'accompagnement intitulé « *REER pour les propriétaires de petite entreprise* » qui compare la situation où les fonds sont conservés dans l'entreprise et celle où ils sont investis dans un REER.

³ Partout au Canada, le plafond pour le revenu admissible à la DPE est de 500 000 \$, sauf en Saskatchewan où il est de 600 000 \$. Cela entraîne, en Saskatchewan, un taux d'imposition fédéral-provincial hybride de 15 % pour la fraction du revenu d'une entreprise exploitée activement qui se situe entre 500 000 \$ et 600 000 \$.

⁴ Une société privée sous contrôle canadien verse généralement des dividendes admissibles à partir des bénéfices de la société imposés au taux d'imposition général du REEA et des dividendes non admissibles à partir des bénéfices de la société imposés au taux d'imposition avec la DPE.

⁵ Les taux d'imposition des placements passifs varient entre 46,67 % et 54,67 % au Canada en 2023. Les taux d'imposition des gains en capital représentent la moitié des taux d'imposition des placements passifs, soit entre 23,34 % et 27,34 %. Le taux d'imposition des dividendes imposables de source canadienne est de 38,33 %.

⁶ Depuis 2019, il existe deux comptes officiels d'IMRTD avec différentes formes de revenu de placement – IMRTD déterminé (IMRDD) et IMRTD non déterminé (IMRDND). La récupération de l'IMRDD et de l'IMRDND est visée par un ordre d'application qui dépasse la portée du présent article.

⁷ Les dividendes de votre entreprise sont majorés (15 % pour les dividendes non admissibles et 38 % pour les dividendes admissibles) et un crédit d'impôt combiné fédéral-provincial pour dividendes est appliqué. La majoration et le crédit d'impôt pour dividendes sont une forme d'intégration qui tient compte de l'impôt des sociétés déjà payé sur les dividendes qui vous ont été versés. Votre entreprise récupère aussi l'IMRTD lorsqu'elle vous verse, à titre d'actionnaire, des dividendes imposables à raison de 1 \$ pour 2,61 \$ en dividendes imposables.

⁸ En supposant que vous aviez plus de 18 ans et que vous êtes résident canadien depuis 2009.

⁹ Nous supposons qu'André a les liquidités nécessaires pour payer tout impôt sur les salaires.

¹⁰ Nous utilisons un taux de rendement moyen de 5 % pour les deux portefeuilles. Le portefeuille qui porte intérêt génère des intérêts à 100 %. Le portefeuille équilibré génère une somme équivalente en intérêts, dividendes, gains en capital et gains en capital reportés.

¹¹ Pour le CELI, nous présumons qu'André retire la somme totale en franchise d'impôt. Pour les placements de l'entreprise, nous supposons que l'entreprise liquide les placements, paie de l'impôt sur les gains en capital et récupère tout l'IMRTD. Nous présumons aussi que l'entreprise verse des dividendes en capital, des dividendes admissibles et des dividendes non admissibles en fonction des soldes accumulés de ses comptes officiels.

¹² Dans le cadre de l'analyse, la somme après impôt versée à André doit afficher une différence de plus de 1 % par rapport à l'excédent initial pour que l'on puisse parler de « rendement supérieur ».

¹³ Votre type de placements devrait correspondre à votre tolérance au risque. Par conséquent, nous ne vous recommandons pas de choisir des placements ne portant pas intérêt qui ne répondent pas à votre tolérance au risque uniquement pour obtenir un meilleur résultat fiscal. Les fonds communs de placement de catégorie de société peuvent réduire les placements qui portent intérêt. Les distributions de ces placements peuvent cependant varier et vous pourriez quand même devoir payer de l'impôt sur les placements de l'entreprise.

¹⁴ Voir l'article intitulé « *REER pour les propriétaires de petite entreprise* ».

¹⁵ La valeur accumulée dans votre CELI demeure non imposable quand vous nommez un conjoint comme titulaire remplaçant ou un bénéficiaire à votre décès. Cependant, vous ne pouvez cotiser à votre CELI que de votre vivant. Vous ne pouvez cotiser à votre CELI après votre mort, et votre succession ne peut faire de cotisations de conjoint comme cela est possible avec le REER du conjoint. Ainsi, si vous ne cotisez pas à votre CELI de votre vivant, vous perdez les droits de cotisation à votre décès.

¹⁶ Les CELI achetés auprès d'une compagnie d'assurance qui nomment un bénéficiaire de catégorie protégée pourraient être protégés contre les créanciers.